

FR

**Regroupement des transports
de l'ICANN**

RÉSUMÉ DE VOYAGE :

ICANN 48

Buenos Aires, Argentine

17 - 21 novembre 2013

TABLE DES MATIÈRES

Consultation rapide	3
Introduction	4
Questions fréquentes sur les vols ..	5
Questions fréquentes sur le visa	11
Questions fréquentes sur l'hôtel	15
Questions fréquentes sur l'indemnité journalière / l'allocation / le remboursement	17
Questions fréquentes générales	20
Délais à respecter	20
Annexe A.....	21

CONSULTATION RAPIDE



SIÈGE DE LA RÉUNION ET LOCALISATION DE L'HÔTEL

[Sheraton Buenos Aires Hotel & Convention Center](#)

San Martin 1225/1275
Buenos Aires, 1104 Argentine

Tél : (54)(11) 43189000

Fax : (54)(11) 43189346



DATES DE LA RÉUNION

17 - 21 novembre 2013



AÉROPORT

Aéroport international Ministro Pistarini
(EZE)



VISAS et IMMIGRATION

Information sur les visas :

<http://buenosaires48.icann.org/travel>

Lettres d'invitation :

<http://www.icann.org/en/contact/invite/buenosaires48>



INDEMNITE JOURNALIÈRE

60 USD / jour



NUMÉRO D'URGENCE

En cas d'urgence pendant votre séjour et durant la réunion, appelez le

+1 310 578 8610



DÉLAIS À RESPECTER

Formulaire de demande de voyage et informations bancaires à présenter jusqu'au :

vendredi 30 août



SUIVEZ-NOUS

Sur Twitter [@ICANN_Travel](#)

QUOI DE NEUF ?

Dates générales d'assistance autorisée	5
Remboursement maximum	7
Visas	10
Où est-ce que je vais rester ?	15
Délais importants.....	20

INTRODUCTION

Nous souhaitons vous remercier pour votre participation au sein de la communauté de l'ICANN et votre soutien au développement de politiques et d'opérations liées au système de noms de domaine. Nous apprécions profondément votre engagement ainsi que le temps et les compétences que vous consacrez au développement de la mission de l'ICANN.

Dans le cadre de votre participation et conformément aux processus de l'ICANN en matière de soutien financier aux déplacements, vous avez été sélectionné pour bénéficier d'une aide financière afin d'assister à la prochaine conférence qui se tiendra à Buenos Aires. Ce guide a été élaboré à partir des commentaires de la communauté dans le but de faire avancer le travail de l'ICANN, d'aider les personnes qui autrement ne pourraient pas assister aux réunions de l'ICANN, et d'élargir la participation aux processus de l'ICANN. Les directives de l'ICANN en matière de soutien aux déplacements sont publiées en ligne et disponibles pour consultation sur <http://www.icann.org/en/news/in-focus/travel-support#guidelines>. Ce résumé est destiné à compléter les directives susmentionnées afin d'aider les bénéficiaires du soutien et répondre aux questions les plus fréquentes (FAQ).

✈ QUESTIONS FREQUENTES SUR LES VOLS

À QUELLES DATES JE DOIS ASSISTER À LA REUNION ?

Le tableau ci-dessous indique les dates générales d'assistance autorisée, qui dépendent de l'organisation ou du groupe auquel vous appartenez. Veuillez noter qu'elles pourraient subir des modifications. Comme certains groupes ont des réunions avant ou après la conférence de l'ICANN, vos dates d'assistance peuvent différer de celles prévues pour la conférence de l'ICANN ou pour d'autres groupes assistant à la réunion. En général, la durée maximale du séjour pris en charge par l'ICANN sera comprise entre les dates ci-après : vous pouvez arriver à la « première date d'arrivée prévue » ou après celle-ci, et partir à la « dernière date de départ prévue » ou avant celle-ci. Normalement les départs sont prévus pour le jeudi soir ou le vendredi.

S'il vous faut arriver avant ou partir après la date indiquée pour votre groupe, contactez l'ICANN à l'adresse constituency-travel@icann.org, en précisant la raison de votre arrivée prématurée et/ou de votre départ tardif.

DATES GÉNÉRALES D'ASSISTANCE AUTORISÉE

Voici les dates d'assistance autorisée généralement prévues. Si vous croyez que vous remplissez les conditions pour bénéficier de dates d'arrivée ou de départ différentes, contactez constituency-travel@icann.org.

GRUPE	PREMIÈRE DATE D'ARRIVÉE	DERNIÈRE DATE DE DÉPART	JOURS D'INDEMNITÉ JOURNALIÈRE PRIS EN CHARGE
At- Large	Samedi 16 novembre 2013	Vendredi 22 novembre 2013	7
ccNSO	Samedi 16 novembre 2013	Vendredi 22 novembre 2013	7
Boursiers	Samedi 16 novembre 2013	Vendredi 22 novembre 2013	7
GAC	Vendredi 15 Novembre 2013	Vendredi 22 novembre 2013	8
GNSO	Vendredi 15 novembre 2013	Vendredi 22 novembre 2013	8
SSAC	Dimanche 17 novembre 2013	Vendredi 22 novembre 2013	6
NomCom			

Président et Président élu	Samedi 16 novembre 2013	Dimanche 24 novembre 2013	9
Membres du NomCom	Dimanche 17 novembre 2013	Dimanche 24 novembre 2013	8

COMMENT JE DOIS FAIRE POUR PLANIFIER MON VOYAGE ?

Les trois principales composantes du voyage pour assister aux réunions de l'ICANN sont :

1. le transport (aérien et/ou terrestre)
2. l'hôtel
3. l'indemnité journalière/ l'allocation / les frais.

En fonction de vos besoins et des autorisations accordées, l'ICANN peut prendre en charge le transport, l'hôtel et/ou les indemnités journalières des voyageurs éligibles. Vous trouverez ci-dessous les options disponibles pour planifier votre voyage.

OPTION 1 : Réserver à travers l'ICANN - Option préférée

L'ICANN préfère réserver elle-même votre voyage. Le transport aérien peut être réservé à travers l'agence de voyages désignée par l'ICANN : BCD Travel. Si vous souhaitez utiliser les services de l'agence de voyages de l'ICANN, suivez la démarche ci-après :

- révisez et complétez le « formulaire de demande de voyage » que vous aurez reçu par courrier électronique ; et
- envoyez le « formulaire de demande de voyage » à :

ICANN.Meeting@bcdtravel.com ET constituency-travel@icann.org

L'agence de voyages vous contactera et, suivant vos besoins de transport, vous proposera un itinéraire qui devra être révisé et approuvé. Dès que vous aurez approuvé l'itinéraire, l'agence de voyages fera la réservation de votre transport et les frais seront directement pris en charge par l'ICANN. Les voyageurs devront dans tous les cas remplir et présenter un « formulaire de demande de voyage ».

OPTION 2 : Réserver soi-même

Les voyageurs des groupes susmentionnés peuvent réserver eux-mêmes leurs transports aériens et demander « un remboursement ». Vous trouverez ci-dessous les directives et les montants du « remboursement » au cas où vous décideriez d'organiser vous-même votre voyage.

JE VEUX ORGANISER MON VOYAGE MOI-MÊME. QU'EST-CE QUE JE DOIS FAIRE ?

La réservation que vous pourrez faire vous-même est limitée au seul transport aérien (et terrestre, le cas échéant). Toutes les réservations d'hôtel dans le lieu de la conférence doivent être faites par l'ICANN.

Si vous souhaitez réserver votre propre voyage, vous devrez recevoir l'approbation de l'ICANN avant de le faire. Avant toute réservation, prévenez l'ICANN par écrit à constituency-travel@icann.org. L'ICANN s'assurera que vous êtes éligible pour bénéficier du soutien financier aux déplacements et vous enverra une autorisation écrite pour que vous puissiez faire votre propre réservation. Si vous ne recevez pas d'autorisation écrite de l'ICANN avant de réserver votre voyage, le remboursement demandé ne sera pas accordé.

Le remboursement des frais pour les voyages réservés de manière indépendante est limité au montant maximal de remboursement établi pour chaque région (et les pays compris dans la région concernée). Vous trouverez la liste des pays appartenant à chaque région dans l'annexe A de ce document ou dans la page Web [United Nations Statistic Division](http://www.un.org/News/Press/docs/2014/14-0819.html). Si le lieu de départ de votre voyage n'est pas votre lieu de résidence originel /habituel, le remboursement se fera sur la base de l'endroit le moins éloigné.

Le tableau ci-dessous montre les montants maximum remboursables au titre des frais de transport aérien pour chaque région. Les frais d'avion remboursables correspondent à des billets d'avion non remboursables en classe économique. Cependant, un voyageur peut acheter des billets à d'autres tarifs ou dans d'autres classes, sachant qu'il sera remboursé à hauteur du montant maximum remboursable prévu pour la région à laquelle il/elle appartient.

MAXIMUM REMBOURSABLE

RÉGION	MAXIMUM REMBOURSABLE
AFRIQUE	
Afrique orientale	2 500 USD
Afrique centrale	3 150 USD
Afrique du Nord	2 200 USD
Afrique du Sud	1 450 USD
Afrique occidentale	3 000 USD
AMERIQUES	
Caraïbes	1 750 USD
Amérique centrale	1 550 USD
Amérique du Nord	1 500 USD
Amérique du Sud	400 USD
ASIE	
Asie centrale	2 200 USD
Asie orientale	2 500 USD
Asie du Sud	2 950 USD
Asie du Sud-Est	2 350 USD
Asie occidentale	2 000 USD

RÉGION	MAXIMUM REMBOURSABLE
EUROPE	
Europe orientale	1 750 USD
Europe du Nord	1 600 USD
Europe du Sud	1 800 USD
Europe occidentale	1 750 USD
OCEANIE	
Australie et Nouvelle-Zélande	2 700 USD
Mélanésie	4 300 USD
Micronésie	3 500 USD
Polynésie	2 600 USD

Le remboursement des frais pour les billets de train/avion réservés par le voyageur lui-même se fera après la fin de la conférence de l'ICANN, sur présentation de la documentation appropriée justifiant

l'achat du billet (et tout autre frais d'hôtel approuvé pour les escales). Le remboursement des frais peut prendre de 40 à 50 jours ouvrables APRÈS la finalisation de la conférence.

MON VOL A UNE ESCALE. QU'EST-CE QUE JE DOIS FAIRE ?

Si un séjour dans un hôtel est nécessaire pendant le trajet vers le lieu de la conférence ou au retour de celui-ci, en raison de la longueur du voyage et/ou de l'itinéraire, l'ICANN s'occupera de réserver et de pré-payer la chambre d'hôtel. Pour cela, tous les critères ci-dessous doivent être remplis :

1. l'escale est nécessaire et inévitable pour le seul itinéraire disponible pour les dates de voyage autorisées ; et
2. la durée de l'escale dépasse dix heures pour les vols arrivant à la ville de l'escale entre 08h00 et 20h00 heure locale, ou six heures pour les vols arrivant entre 20h00 et 08h00, heure locale ; et
3. le prix de la nuit d'hôtel ne dépasse pas les 150 USD.

Si vous êtes éligible pour bénéficier d'une indemnité journalière, celle-ci sera calculée pour les dates autorisées de participation à la réunion de l'ICANN, plus les jours de voyage, sur la base des itinéraires disponibles pour les jours autorisés d'arrivée et de départ.

L'ICANN ne remboursera pas l'hôtel pendant les escales, sauf si l'escale répond aux critères ci-dessus. L'ICANN ne prendra pas en charge ni ne remboursera les frais d'hôtel ou tout autre frais qui ne soit pas expressément décrit dans le présent résumé pour les dates d'assistance autorisée à la réunion de l'ICANN ou les escales, tel que spécifié ci-dessus. Les voyageurs souhaitant arriver avant la date d'arrivée autorisée ou partir après la date de départ autorisée auront à leur charge les frais d'hôtel, les repas, le transport et tout autre frais non autorisé dans ce résumé de voyage.

ET SI JE VEUX ARRIVER AVANT LA DATE AUTORISÉE OU RESTER APRÈS LA DATE DE DÉPART AUTORISÉE, OU LES DEUX ?

Pour les vols...

Si vous souhaitez arriver avant la date autorisée et/ou rester plus longtemps après la date de retour autorisée, votre demande sera examinée dans le cadre d'un processus prévu pour les cas exceptionnels. Si l'ICANN paye pour votre vol, notre agence de voyage établira les coûts de votre voyage depuis la date d'arrivée autorisée jusqu'à la date de départ autorisée. Si vous réservez vous même votre voyage, vous serez seulement remboursé à hauteur de la limite autorisée, indépendamment des jours d'arrivée et/ou de départ. Rapportez-vous à la rubrique ci-dessus pour en savoir plus sur la réservation de votre propre voyage.

Pour l'hôtel...

Si l'ICANN paye l'hôtel pour la conférence, seules les nuits autorisées seront prises en charge, tel que décrit ci-dessus. Vous serez responsable de trouver un hôtel et de payer directement votre chambre pour les nuits non autorisées. Si vous arrivez avant le début de la conférence et/ou si vous prolongez

vosre séjour après celle-ci, l'ICANN fera de son mieux pour que vous puissiez rester dans la même chambre, sous réserve des disponibilités de l'hôtel pour les dates concernées.

J'AI TROUVE UN VOL MOINS CHER - J'AI LE DROIT DE LE RÉSERVER MOI-MEME ?

Oui. Les voyageurs peuvent planifier leur propre voyage en suivant le processus décrit sous la rubrique « Comment je dois faire pour planifier mon voyage? »

JE SERAI ACCOMPAGNÉ PAR UN INVITÉ. JE VOUDRAIS FAIRE UNE RÉSERVATION POUR LES DEUX ENSEMBLE. J'AI LE DROIT DE LA FAIRE MOI-MÊME ?

Oui. Les voyageurs peuvent planifier leur propre voyage en suivant le processus décrit sous la rubrique « Comment je dois faire pour planifier mon voyage? ». Cependant, vous aurez la responsabilité financière de la réservation de votre invité, par exemple, les tarifs d'une chambre double.

Si vous décidez de faire appel à l'agence de voyages de l'ICANN pour faire votre réservation, l'ICANN payera directement le prix de votre billet. Si vous voulez que l'agence de voyages fasse aussi la réservation de votre invité, vous devrez payer directement à l'agence. L'ICANN n'a pas le droit de prendre en charge le billet de votre invité et de se faire ensuite rembourser par vous.

EN QUELLE CLASSE JE VAIS VOYAGER ?

La plupart des réservations seront faites en classe économique avec des billets non remboursables. Certains voyageurs ont une autorisation préalable pour voyager en classe affaires. Si vous n'avez pas cette autorisation pour voyager en classe affaires et que vous croyez avoir un besoin spécifique pour le faire, vous pouvez demander à bénéficier d'une exception en contactant l'ICANN à l'adresse constituency-travel@icann.org et en indiquant la raison spécifique pour laquelle vous demandez une telle exception (par exemple, des raisons médicales). Dès réception de cette demande, on vous indiquera les démarches à suivre.

Si vous réservez votre propre voyage, vous pouvez réserver n'importe quelle classe, mais vous serez remboursé jusqu'au montant maximum remboursable par région, tel que publié dans le tableau ci-dessus.

EST-CE QUE JE PEUX BÉNÉFICIER D'UN SURCLASSEMENT ?

L'ICANN prend uniquement en charge des billets non remboursables en classe économique. Si la compagnie aérienne vous propose un surclassement (par exemple, en utilisant vos milles de voyageur fréquent) vous pouvez le faire. Veuillez noter que vous ne pouvez pas demander un tarif supérieur à celui de la classe économique pour vous faire surclasser avec les milles de voyageur fréquent. Le tarif en classe économique acheté doit être le prix le plus bas disponible à moins que vous n'arrangiez votre

propre tarif et que vous vous fassiez rembourser jusqu'au montant maximum admissible pour votre région, tel qu'établi ci-dessus.

JE DOIS CHANGER MES PLANS - QU'EST-CE QUE JE DOIS FAIRE ?

Si vous avez réservé à travers l'agence de voyage de l'ICANN et qu'il vous faut changer vos plans, contactez ICANN.Meeting@bcdtravel.com ET constituency-travel@icann.org. Veuillez noter que vous êtes responsable de TOUS les frais de changement et/ou d'annulation de votre billet si celui-ci a déjà été acheté. L'équipe de soutien aux déplacements veillera à ce que le département chargé de l'organisation des conférences soit informé de tout changement susceptible d'affecter la réservation de votre chambre d'hôtel ; envoyez donc une copie de votre itinéraire modifié à constituency-travel@icann.org.

Si vous avez acheté votre billet par vos propres moyens, vous devrez faire les démarches nécessaires auprès de votre fournisseur. Vous devrez aussi envoyer une copie de votre itinéraire modifié à constituency-travel@icann.org afin que l'on puisse modifier vos dates d'arrivée et de départ de l'hôtel.

EST-CE QUE JE PEUX RÉSERVER MON BILLET SANS AVOIR UN VISA ?

L'ICANN n'approuvera aucun itinéraire réservé par vous même ou par l'ICANN sans une pièce justificative qui prouve que vous avez un visa pour entrer dans le pays.



QUESTIONS FREQUENTES SUR LE VISA

QU'EST-CE QU'IL ME FAUT POUR VOYAGER À BUENOS AIRES ?

Vous trouverez ci-dessous les conditions pour entrer à Buenos Aires :

- le passeport en cours de validité est indispensable pour entrer à Buenos Aires.
 - la validité de votre passeport doit être d'au moins 6 mois à partir de votre date d'entrée à Buenos Aires.
- le passeport doit comporter au moins une page vierge pour y apposer des tampons.
- un visa valable (si nécessaire).
- des fonds suffisants pour couvrir les frais quotidiens de votre séjour.
- un billet de retour ou de départ vers une autre destination.

ME FAUT-IL UN VISA POUR VOYAGER À BUENOS AIRES ?

Pour plus d'informations sur les conditions pour obtenir le visa, consultez le site :

<http://buenosaires48.icann.org/travel>

Visites de moins de 90 jours :

Andorre	Haïti	Pologne
Arménie	Saint-Siège	Portugal
Australie (frais de réciprocité)	Honduras	Puerto Rico
Autriche	Hong Kong (titulaires de passeports de la RAS de Hong Kong)	République de Trinité-et-Tobago
Barbade	Hongrie	Roumanie
Belgique	Islande	Fédération de Russie
Bolivie	Irlande	Saint-Kitts-et-Nevis
Brésil	Israël	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Bulgarie	Italie	San Marino
Canada (frais de réciprocité)	Japon	Sainte-Lucie
Chili	Lettonie	Serbie
Colombie	Liechtenstein	Singapour
Costa Rica	Lituanie	Slovaquie
Croatie	Luxembourg	Slovénie
Chypre	Macédoine	Afrique du Sud
République Tchèque	Malte	Corée du Sud
Danemark	Mexique	Espagne
Équateur	Monaco	Suriname
El Salvador	Monténégro	Suède
Estonie	Pays-Bas	Suisse

Finlande	Nouvelle-Zélande	Thaïlande
France	Nicaragua	Turquie
Allemagne	Norvège	Ukraine
Grèce	Panama	Royaume-Uni
Guatemala	Paraguay	États-Unis (frais de réciprocité)
Guyane	Pérou	Uruguay

NOTE : Les citoyens issus de pays devant payer des frais de réciprocité doivent les régler dans leurs propres pays. Le règlement de ces frais dans les aéroports argentins n'est plus disponible.

Visites de moins de 60 jours :

- Venezuela

Visites de moins de 30 jours :

- Grenade
- Hong Kong (passeports de ressortissants britanniques d'outre-mer BNO)
- Jamaïque
- Malaisie

QUELS SONT LES PAYS QUI ONT BESOIN DE VISA POUR ENTRER À BUENOS AIRES ?

Consultez la page Web ci-dessous pour plus d'informations :

<http://www.migraciones.gov.ar/accesibleingles/?visas>

COMMENT JE PEUX M'ACQUITTER DES FRAIS DE RÉCIPROCITÉ ?

La Direction argentine de l'immigration (DNM) a lancé une nouvelle méthode de paiement en ligne afin de permettre le règlement des frais de réciprocité par carte bancaire. Les voyageurs peuvent maintenant s'acquitter de ces frais par le biais du système de règlement Provincia Pagos.

Les ressortissants états-uniens, australiens et canadiens peuvent payer les frais de réciprocité avant d'entrer en Argentine en accédant aux pages Web ci-dessous : www.provinciapagos.com.ar et www.migraciones.gov.ar.

Comment je dois faire pour payer les frais de réciprocité en ligne ?

1. Enregistrez-vous sur www.provinciapagos.com.ar et obtenez un code d'accès.
2. Remplissez le formulaire, y compris les informations personnelles et celles concernant votre carte de crédit. Ces informations, ainsi que le code d'accès, seront envoyés à la DNM par voie électronique.
3. Une fois le paiement traité, imprimez le justificatif.
4. À votre arrivée en Argentine, dirigez-vous au bureau de la DNM et présentez le justificatif que vous avez imprimé.

5. Le justificatif sera scanné par le personnel de la DNM et les données seront validées afin d'autoriser votre entrée en Argentine.

Instructions pour payer les frais de réciprocité en ligne :

http://www.migraciones.gov.ar/pdf_varios/reciprocidad/Online_payment_instructions.pdf#zoom=100

COMMENT JE PEUX OBTENIR MON VISA ?

1. Le passeport ou le document de voyage doit être valable pour au moins six mois à partir de la date prévue d'entrée et comporter au moins une page vierge pour le visa.
2. Deux (2) formulaires de demande de visa remplis : toutes les questions doivent avoir une réponse. Téléchargez le formulaire, imprimez-le en deux exemplaires et remplissez-les.
3. Une (1) photo récente format passeport.
4. Pièces justificatives de votre statut migratoire aux États-Unis : (si vous n'en êtes pas ressortissant) par exemple, titre de séjour, autorisation pour rentrer (*advance parole document*), permis de travail, visa en cours de validité, formulaires valables IAP66, I-94 / I-20 (signés au verso par le responsable de l'école). Présentez les documents originaux et les copies.
5. Documents justifiant la disponibilité de fonds : relevés de banque et de carte de crédit des six derniers mois. Présentez les documents originaux et les copies.
6. Itinéraire : billet d'avion aller-retour.
7. Tarif : 50 USD (gratuit pour les ressortissants d'Inde et du Maroc). Ce montant est payable par mandat-poste uniquement (à l'ordre du « Consulate General of Argentina in New York »). Le règlement par chèque ou en espèces n'est pas accepté.
8. Lettre de votre employeur aux États-Unis confirmant votre condition d'employé, la durée de votre contrat et votre salaire annuel. Si vous êtes propriétaire d'une entreprise, ajoutez une copie de l'enregistrement officiel de votre société ainsi que de votre dernier avis d'imposition, y compris une copie du chèque utilisé pour le paiement correspondant. La lettre doit être originale (les photocopies ou les télécopies ne seront pas acceptées), écrite ou traduite en espagnol, sur papier à en-tête de l'entreprise, et signée par la personne responsable sous acte notarié.
9. Entretien : tous les demandeurs de visa, sans exception, devront passer un entretien personnel avec un agent consulaire.

Les demandeurs de visa peuvent être amenés à fournir des informations et des documents supplémentaires, y compris le billet d'avion original, et/ou à payer des frais de traitement plus élevés (jusqu'à 100 USD). La non présentation de ces documents ou de ces informations peut retarder le traitement de votre demande.

Pensez à contacter les bureaux des services consulaires au moins trente (30) jours avant la date de départ prévue afin d'éviter des désagréments.

Conformément aux lois applicables en Argentine et aux pratiques internationales, le Consul a le droit de refuser le visa.

EST-CE QUE J'AI LE DROIT DE ME FAIRE REMBOURSER LE COÛT DU VISA ?

S'il vous faut un visa pour entrer en Argentine, vous devrez payer les frais associés à l'obtention du visa, qui varient en fonction des pays et des nationalités. Pour les voyageurs bénéficiant du soutien financier de l'ICANN, l'ICANN prendra en charge le coût de l'obtention du visa. Celui-ci est limité :

- au coût réel de votre visa pour l'Argentine ;
- aux photos en format passeport pour la demande de visa ; et
- aux frais d'expédition pour envoyer/recevoir votre visa argentin.

Remboursement

Vous devrez fournir à l'ICANN une copie électronique lisible des justificatifs de frais de votre visa, des photos et des frais d'expédition (si c'est le cas) afin d'être remboursé. Tous les remboursements se feront après la fin de la conférence de Buenos Aires. Si vous avez des frais supplémentaires liés à l'obtention de votre visa argentin, merci de nous contacter à constituency-travel@icann.org.

Le montant maximum à rembourser par voyageur au titre des frais encourus pour l'obtention du visa sera de 100 USD, sur présentation des justificatifs pertinents.

OÙ EST-CE QUE JE PEUX OBTENIR UNE LETTRE D'INVITATION POUR DEMANDER MON VISA ?

Lettre d'invitation

Les lettres d'invitation peuvent être obtenues sur le site de l'ICANN. <http://www.icann.org/en/contact/invite/buenosaires48>

Lettres de l'hôte local

Lorsque vous demanderez la lettre d'invitation de l'ICANN, vos informations seront renvoyées à notre hôte local, qui vous fera parvenir une lettre d'invitation locale.

🏠 QUESTIONS FREQUENTES SUR L'HÔTEL

OÙ EST-CE QUE JE SERAI LOGÉ ?

[Sheraton Buenos Aires Hotel & Convention Center](#)

San Martin 1225/1275
Buenos Aires 1104 Argentine

Tél : (54)(11) 43189000
Fax : (54)(11) 43189346

Le petit déjeuner et le service Internet sont compris dans la réservation de la chambre d'hôtel.

La conférence de l'ICANN se tiendra à l'hôtel et centre de conférences Sheraton Buenos Aires. Tous les efforts seront faits pour loger les membres dans l'hôtel Sheraton. Cependant, les hôtels à proximité pourront également être utilisés pour héberger les assistants à la conférence de l'ICANN.

Si vous n'avez pas l'intention de rester dans un hôtel financé par l'ICANN, vous devrez en informer l'ICANN à l'adresse constituency-travel@icann.org dans les plus brefs délais, afin que la chambre puisse être attribuée à quelqu'un d'autre. Certains voyageurs bénéficient du soutien financier de l'ICANN uniquement pour les frais d'avion : si c'est votre cas, l'ICANN ne réservera pas de chambre à votre nom. Vous serez responsable de réserver votre propre hébergement. Cependant, si vous souhaitez rester dans un des hôtels prévus par l'ICANN, envoyez un courriel à constituency-travel@icann.org et nous essaierons, dans la mesure du possible, de vous y réserver une chambre.

L'allocation des chambres d'hôtel qui seront utilisées pendant la conférence de l'ICANN est faite directement par le département chargé de l'organisation des conférences de l'ICANN. L'équipe de soutien aux déplacements communiquera au département chargé de l'organisation des conférences votre itinéraire et celui-ci réservera votre chambre parmi un ensemble de chambres réservées dans cet hôtel pour la conférence.

QUE COUVRENT LES FRAIS D'HÔTEL PRIS EN CHARGE PAR L'ICANN ?

L'ICANN ne prend en charge que le coût de la chambre et les taxes — tous les frais supplémentaires (mini bar, télévision payante, téléphone, laverie, service de chambre, etc.) seront à la charge du voyageur. Si vous ne réservez pas votre billet d'avion à travers l'agence de voyages BCD, vous devrez en informer l'ICANN à constituency-travel@icann.org. Vous pourrez être amené à envoyer une copie de votre itinéraire afin que le département chargé de l'organisation des conférences puisse vous réserver une chambre.

DÉLAIS POUR LES RÉSERVATIONS D'HÔTEL

L'ICANN doit confirmer sa liste de chambres le **vendredi 30 août**. Pour que l'ICANN puisse réserver une chambre en votre nom, vous devez avoir un itinéraire valable, que vous devez envoyer à constituency-travel@icann.org avant le **vendredi 30 août**. Si nous ne recevons pas votre itinéraire au plus tard le **vendredi 30 août**, l'ICANN ne pourra pas faire une réservation pour vous dans l'hôtel de la conférence.

Si vous réservez votre moyen de transport à travers BCD et que vous n'avez PAS besoin d'une chambre d'hôtel parce que vous n'êtes pas éligible à la prise en charge des frais d'hôtel par l'ICANN, merci d'en informer l'ICANN à constituency-travel@icann.org afin que le département chargé de l'organisation des conférences en soit au courant et ne vous réserve pas de chambre.

À QUEL TYPE DE CHAMBRE AURAI-JE DROIT ?

Notre département chargé de l'organisation des conférences réserve des chambres standard (king/queen) à occupation simple.

Les membres des regroupements ne sont pas éligibles pour demander des surclassements de leurs chambres.

JE VEUX RESTER DANS UN AUTRE HÔTEL

L'ICANN NE vous remboursera PAS les frais d'hôtel si vous décidez de rester dans un hôtel autre que celui réservé par l'ICANN. L'ICANN NE vous remboursera PAS l'équivalent du tarif qu'elle payerait pour vous dans le/s hôtel/s officiel/s pour que vous puissiez rester dans l'hôtel de votre choix.

Si vous considérez que votre situation peut être considérée comme une circonstance atténuante, vous pouvez demander à bénéficier d'une exception en envoyant un courriel à constituency-travel@icann.org. L'ICANN ne remboursera pas les voyageurs qui présenteront des notes de frais à moins que l'arrangement n'ait été PRÉ-APPROUVÉ par le directeur financier (CFO) de l'ICANN.

JE VEUX RÉSERVER MON HOTEL MOI-MÊME

Aucun remboursement ne sera fait pour les chambres d'hôtel réservées directement par la personne intéressée, même si ces chambres se trouvent dans l'hôtel principal.

Notre département chargé de l'organisation des conférences négocie avec le/s hôtel/s partenaire/s et s'engage à réserver un certain nombre de nuitées. Si les participants ne logent pas à l'hôtel partenaire et que toutes les chambres réservées ne sont pas utilisées, nous devons payer pour ces chambres vacantes (même si personne ne les occupe).

EST-CE QUE JE PEUX BÉNÉFICIER DU SERVICE DE DÉPART TARDIF ?

Les départs tardifs ne sont pas autorisés par l'ICANN. Cependant, si l'hôtel propose le service de départ tardif et que celui-ci n'entraîne pas de frais supplémentaires pour l'ICANN, vous pouvez en profiter.

QUAND EST-CE QUE JE RECEVRAI LA CONFIRMATION DE MON HÔTEL ?

Vous recevrez la confirmation de l'hôtel une ou deux semaines avant la conférence.



QUESTIONS FRÉQUENTES SUR L'INDEMNITE JOURNALIÈRE / L'ALLOCATION / LE REMBOURSEMENT

À QUEL TYPE DE SOUTIEN FINANCIER AURAI-JE DROIT ?

INDEMNITE JOURNALIÈRE	ALLOCATION	REMBOURSEMENT DE FRAIS
At- Large	Boursiers	NomCom
ccNSO		Équipe de révision
GNSO		
GAC		
IDN		
SSAC		

COMMENT L'OBTENIR ?

INDEMNITE JOURNALIÈRE

Si vous êtes éligible, une « indemnité journalière » vous sera versée au titre de :

- chaque jour d'assistance à la conférence de l'ICANN, depuis la date d'arrivée autorisée (pas avant) et jusqu'à la date de départ autorisée (pas plus tard). Les groupes de boursiers recevront une allocation forfaitaire à la fin de la conférence de l'ICANN ; PLUS
- 8 – 23 heures de voyage : un jour d'indemnité journalière par trajet (aller/retour) si la durée de votre journée de voyage dans chaque direction dépasse les 8 heures (y compris les escales et les correspondances) ;
- 24 – 35 heures de voyage : deux jours d'indemnité journalière par trajet (aller/retour) si la durée de votre journée de voyage dans chaque direction dépasse les 24 heures (y compris les escales et les correspondances) ;
- 36 heures de voyage ou plus : un maximum de trois jours d'indemnité journalière par trajet (aller/retour) si la durée de votre journée de voyage dans chaque direction dépasse les 36 heures (y compris les escales et les correspondances) ;

EXEMPLE

Vous êtes autorisé à arriver le dimanche 17 novembre 2013 et à partir le vendredi 22 novembre 2013. Vous avez 15 heures de voyage depuis chez vous jusqu'à Buenos Aires, et 14 heures de voyage depuis Buenos Aires jusqu'à chez vous.

Vous décidez de faire une escale quelque part sur la route vers Buenos Aires. Le tarif du billet d'avion avec l'escale est moins cher que le parcours le plus direct (coûts standards établis et mentionnés ci-dessus), ET cet itinéraire est approuvé. Vous partez de chez-vous le mercredi 13 novembre 2013 et vous arrivez à Buenos Aires le samedi 16 novembre 2013 après avoir fait votre escale. Vous quittez Buenos Aires le vendredi 22 novembre 2013 et vous arrivez chez vous le dimanche 24 novembre 2013.

Dans cet exemple, l'ICANN prendra en charge :



le montant total de votre billet d'avion.



votre chambre d'hôtel à partir du dimanche 17 novembre 2013 jusqu'au vendredi 22 novembre 2013 (cinq nuits).



8 jours d'indemnité journalière (les six jours autorisés à Buenos Aires plus un jour de voyage pour arriver à Buenos Aires et un autre pour rentrer chez vous).



Vous devrez payer votre chambre d'hôtel la nuit du samedi 16 novembre 2013.

Les indemnités journalières seront versées par virement sur votre compte bancaire. C'est pourquoi il est très important que vous envoyiez votre « formulaire d'informations bancaires » à constituency-travel@icann.org en temps opportun, afin que vos indemnités soient versées avant la date de la conférence. Si vous souhaitez que les indemnités journalières soient payées par chèque ou bien « sur place » lors de la conférence, merci d'indiquer à constituency-travel@icann.org que vous choisissiez cette option.

ALLOCATION

Si vous êtes boursier, vous recevrez une allocation à la fin de la conférence de l'ICANN, une fois que vous aurez satisfait aux conditions exigées. L'allocation est généralement versée par virement bancaire, à moins que vous ne soyez pas en mesure de le recevoir, auquel cas des solutions alternatives peuvent être envisagées. L'allocation pour la conférence de Buenos Aires sera de 500 USD pour toute la durée de la conférence.

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Les membres du NomCom et de l'équipe de révision bénéficiant d'un soutien financier approuvé pour cette réunion peuvent présenter des notes de frais pour les repas, le transport terrestre, le visa, etc. à la fin de la conférence de l'ICANN. Le versement du montant remboursé pourra se faire par virement bancaire ou par chèque après l'approbation de la note de frais accompagnée des justificatifs. Les voyageurs qui ont réservé leur propre transport aérien devront présenter les justificatifs (d'habitude une facture de la compagnie aérienne ou de l'agence de voyage) de l'itinéraire et des frais encourus. Le versement du montant remboursé pourra se faire par virement bancaire ou par chèque après

l'approbation de la note de frais accompagnée des justificatifs. Tous les remboursements de frais seront réalisés après la fin de la conférence de l'ICANN. Le processus peut prendre de 50 à 60 jours.

Le versement du montant remboursé pourra se faire par virement bancaire ou par chèque après l'approbation de la note de frais accompagnée des justificatifs. Assurez-vous d'envoyer votre « formulaire d'informations bancaires » à constituency-travel@icann.org

QUELS SONT LES FRAIS COUVERTS PAR L'INDEMNITÉ JOURNALIÈRE ET L'ALLOCATION ?

Les indemnités journalières et les allocations sont destinées à couvrir des frais accessoires encourus pour assister à la conférence de l'ICANN :

- repas
- transport terrestre (taxis depuis et vers l'aéroport, l'hôtel et le lieu de la conférence)
- parking
- vaccins et prophylaxie
- etc.

Si nécessaire, le coût d'obtention du visa, limité aux frais d'expédition et au coût réel du visa, seront remboursés séparément. Voir la section sur les visas ci-dessus.

Veuillez noter que l'ICANN ne prendra pas en charge votre assurance voyage.

Les indemnités journalières sont calculées en dollars américains. Pour la conférence de Buenos Aires, le montant de l'indemnité journalière est de 60 USD par jour. Si vos dépenses dépassent raisonnablement le forfait quotidien établi, vous pouvez demander à être remboursé pour les coûts réels encourus en remplissant un formulaire de demande de remboursement, auquel vous joindrez vos justificatifs. Le formulaire peut être demandé à constituency-travel@icann.org. Le formulaire rempli et les justificatifs scannés doivent être renvoyés à la même adresse.

Si cela est possible, le montant de votre indemnité journalière sera viré sur votre compte bancaire au moins une semaine avant le début de la réunion de l'ICANN. Étant donné que les indemnités journalières sont calculées sur la base des dates d'arrivée / départ et les dates de voyage, votre itinéraire doit être prêt pour le **vendredi 30 août** au plus tard. Les informations nécessaires pour faire le virement bancaire DOIVENT être fournies à l'ICANN au plus tard le **vendredi 30 août**, afin que votre indemnité journalière soit versée dans les délais prévus. Les individus qui présenteront la documentation requise après le **vendredi 30 août** recevront le virement dans les meilleurs délais mais probablement APRÈS la conférence de l'ICANN.

Si vous êtes dans l'impossibilité de recevoir un virement bancaire (par exemple, certains pays ont des restrictions pour recevoir des virements bancaires d'autres pays), des solutions alternatives seront envisagées afin de vous verser vos indemnités journalières. Si vous êtes dans l'impossibilité de recevoir un virement bancaire, prévenez l'ICANN à constituency-travel@icann.org afin que l'on puisse coordonner une méthode de paiement alternative avec le département des finances de l'ICANN. Vous recevrez deux communications différentes, une concernant la méthode et l'autre la date du versement.

i QUESTIONS FRÉQUENTES GÉNÉRALES

EST-CE QUE JE DOIS M'INSCRIRE À LA CONFÉRENCE DE L'ICANN?

OUI ! Vous devez vous inscrire à la conférence. Veuillez noter que la réservation de votre voyage n'implique pas l'inscription à la conférence.

L'inscription nous permet d'imprimer les identifications (badges) d'entrée, ce qui vous évitera de perdre du temps à faire la queue. Elle aidera également les scribes pour la prise de notes et nous permettra de vous informer si un visa est exigé pour les ressortissants de votre pays.

Merci de vous enregistrer ici : <https://registration.icann.org/register.php?id=buenaosaires4.8>

QUI CONTACTER EN CAS D'URGENCE ?

Si vous avez une urgence PENDANT la conférence ou le trajet depuis/vers la conférence, appelez le :

+1 310 578 8610

DÉLAIS IMPORTANTS À RESPECTER

Nous savons que le résumé du voyage et les dates limites prévues comportent des délais assez courts pour pouvoir compléter toute la documentation requise. Les délais ci-dessus représentent la période optimale pendant laquelle nous souhaiterions faire toutes les réservations car, après ces dates, les possibilités de réserver l'hôtel de votre préférence ou de trouver des vols à des coûts raisonnables qui correspondent à la fourchette de prix approuvés deviendront de plus en plus faibles.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir remplir ce formulaire de voyage dès que vous le recevrez, afin que nous soyons en mesure de réserver vos billets d'avion et votre hébergement.

- Formulaire de demande de voyage : **vendredi 30 août**
- Formulaire d'informations bancaires : **vendredi 30 août**

ANNEXE A : REGIONS DES NATIONS UNIES

RÉGION	SOUS-REGION	PAYS DANS LES SOUS-REGIONS		
AFRIQUE	Afrique orientale	<ul style="list-style-type: none"> Burundi Comores Djibouti Érythrée Éthiopie Kenya Madagascar 	<ul style="list-style-type: none"> Malawi Île Maurice Mayotte Mozambique Réunion Rwanda Seychelles 	<ul style="list-style-type: none"> Somalie Ouganda République unie de Tanzanie Zambie Zimbabwe
	Afrique centrale	<ul style="list-style-type: none"> Angola Cameroun République centrafricaine 	<ul style="list-style-type: none"> Tchad Congo République démocratique du Congo 	<ul style="list-style-type: none"> Guinée équatoriale Gabon Sao Tomé-et-Principe
	Afrique du Nord	<ul style="list-style-type: none"> Algérie Égypte Libye 	<ul style="list-style-type: none"> Maroc Soudan du Sud Soudan 	<ul style="list-style-type: none"> Tunisie Sahara occidental
	Afrique du Sud	<ul style="list-style-type: none"> Botswana Lesotho 	<ul style="list-style-type: none"> Namibie Afrique du Sud 	<ul style="list-style-type: none"> Swaziland
	Afrique occidentale	<ul style="list-style-type: none"> Bénin Burkina Faso Cap-Vert Côte d'Ivoire Gambie Ghana 	<ul style="list-style-type: none"> Guinée Guinée-Bissau Liberia Mali Mauritanie Niger 	<ul style="list-style-type: none"> Nigéria Sainte-Hélène Sénégal Sierra Leone Togo
AMÉRIQUE	Caraïbes	<ul style="list-style-type: none"> Anguilla Antigua-et-Barbuda Aruba Bahamas Barbade Bonaire, Saint-Eustache et Saba Îles Vierges britanniques Îles Caïmans Cuba Curaçao 	<ul style="list-style-type: none"> Dominique République dominicaine Grenade Guadeloupe Haïti Jamaïque Martinique Montserrat Porto Rico Saint-Barthélemy 	<ul style="list-style-type: none"> Saint-Christophe-et-Nevis Sainte Lucie Saint Martin (partie française) Saint-Vincent-et-les-Grenadines Saint Martin (partie hollandaise) Trinité-et-Tobago Îles Turques-et-Caïques Îles Vierges américaines
	Amérique centrale	<ul style="list-style-type: none"> Belize Costa Rica El Salvador 	<ul style="list-style-type: none"> Guatemala Honduras Mexique 	<ul style="list-style-type: none"> Nicaragua Panama
	Amérique du Nord	<ul style="list-style-type: none"> Bermudes Canada 	<ul style="list-style-type: none"> Groenland Saint-Pierre et Miquelon 	<ul style="list-style-type: none"> États-Unis
	Amérique du Sud	<ul style="list-style-type: none"> Argentine Bolivie (État plurinational de) Brésil Chili Colombie 	<ul style="list-style-type: none"> Équateur Îles Malouines (Malvinas) Guyane française Guyane Paraguay 	<ul style="list-style-type: none"> Pérou Suriname Uruguay Venezuela, République bolivarienne du
ASIE	Asie centrale	<ul style="list-style-type: none"> Kazakhstan Kirghizistan 	<ul style="list-style-type: none"> Tadjikistan Turkménistan 	<ul style="list-style-type: none"> Ouzbékistan
	Asie orientale	<ul style="list-style-type: none"> Chine Chine, Hong Kong Chine, Macao 	<ul style="list-style-type: none"> Corée, République populaire démocratique de Japon 	<ul style="list-style-type: none"> Mongolie République de Corée
	Asie du Sud	<ul style="list-style-type: none"> Afghanistan Bangladesh Bhoutan 	<ul style="list-style-type: none"> Inde Iran (République islamique d') Maldives 	<ul style="list-style-type: none"> Népal Pakistan Sri Lanka
	Asie du Sud-est	<ul style="list-style-type: none"> Brunei Darussalam Cambodge Indonésie République démocratique populaire Lao 	<ul style="list-style-type: none"> Malaisie Myanmar Philippines Singapour 	<ul style="list-style-type: none"> Thaïlande Timor oriental Vietnam

	Asie occidentale	<ul style="list-style-type: none"> • Arménie • Azerbaïdjan • Bahreïn • Chypre • Géorgie • Irak 	<ul style="list-style-type: none"> • Israël • Jordanie • Koweït • Liban • Territoires palestiniens occupés • Oman 	<ul style="list-style-type: none"> • Qatar • Arabie Saoudite • République arabe syrienne • Turquie • Émirats arabes unis • Yémen
EUROPE	Europe Orientale	<ul style="list-style-type: none"> • Biélorussie • Bulgarie • République Tchèque • Hongrie 	<ul style="list-style-type: none"> • Pologne • République de Moldavie • Roumanie • Fédération de Russie 	<ul style="list-style-type: none"> • Slovaquie • Ukraine
	Europe du Nord	<ul style="list-style-type: none"> • Îles d'Åland • Îles Anglo-normandes • Danemark • Estonie • Îles Féroé • Finlande • Guernesey 	<ul style="list-style-type: none"> • Islande • Irlande • Île de Man • Jersey • Lettonie • Lituanie • Norvège 	<ul style="list-style-type: none"> • Sark • Svalbard et île Jan Mayen • Suède • Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
	Europe du Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Albanie • Andorre • Bosnie-Herzégovine • Croatie • Gibraltar • Grèce 	<ul style="list-style-type: none"> • Saint-Siège • Italie • Malte • Monténégro • Portugal • San Marino 	<ul style="list-style-type: none"> • Serbie • Slovénie • Espagne • Ancienne République yougoslave de Macédoine
	Europe occidentale	<ul style="list-style-type: none"> • Autriche • Belgique • France 	<ul style="list-style-type: none"> • Allemagne • Liechtenstein • Luxembourg 	<ul style="list-style-type: none"> • Monaco • Pays-Bas • Suisse
OCEANIE	Australie et Nouvelle-Zélande	<ul style="list-style-type: none"> • Australie 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle-Zélande 	<ul style="list-style-type: none"> • Îles Norfolk
	Mélanésie	<ul style="list-style-type: none"> • Fidji • Nouvelle-Calédonie 	<ul style="list-style-type: none"> • Papouasie-Nouvelle-Guinée • Îles Salomon 	<ul style="list-style-type: none"> • Vanuatu
	Micronésie	<ul style="list-style-type: none"> • Guam • Kiribati • Îles Marshall 	<ul style="list-style-type: none"> • Micronésie (États fédérés de) • Nauru • Îles Mariannes du Nord 	<ul style="list-style-type: none"> • Palau
	Polynésie	<ul style="list-style-type: none"> • Samoa américaines • Îles Cook • Polynésie française • Niue 	<ul style="list-style-type: none"> • Pitcairn • Samoa • Tokelau • Tonga 	<ul style="list-style-type: none"> • Tuvalu • Îles Wallis-et-Futuna